PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 8 MARS 2021 À 19H30
SANS LA PRÉSENCE DU PUBLIC
Tenue à la salle du conseil
En vertu de l'arrêté numéro 2020-074 du
Ministre de la Santé et des Services Sociaux
en date du 2 octobre 2020

Corr. À laquelle sont présents à cette ~~visioconférence~~ **séance** :

Le maire : M. Jean-Marie Laplante
Les conseillers : M. Daniel Roy
M. Marcel Bonneau ~~(par lien téléphonique)~~
M. Michel Massé
Mme Lynda Cusson
M. Mélanie Valois ~~(par lien téléphonique)~~
Mme Marie-Eve Massé

Formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire
Est également présente: Julie Gagné, directrice générale et secrétaire-trésorière
Monsieur Guy Cusson, directeur des travaux publics

Moment de réflexion
Le quorum est constaté; après un moment de réflexion, l'assemblée est ouverte par un mot de bienvenue et les élus présents s'identifient.
La séance est enregistrée en mode audio et sera publiée sur le site internet de la Municipalité dans les meilleurs délais, conformément à la loi.

43-03-2021 Séance du conseil en temps de pandémie du Covid-19 : tenue de la séance ordinaire de conseil du 8 mars 2021, sans la présence du public

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence s11anitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours et en considération de tous les autres décrets qui ont maintenus depuis l'était d'urgence par période de 10 jours et qui est encore en force à ce jour;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-074, 14° du ministre de la santé et des services sociaux du 2 octobre 2020 comme suit :

> *« toute séance publique d'un organisme municipal doit être tenue sans la présence du public, mais doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres »;*

CONSIDÉRANT QU'IL est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue sans la présence du public;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Marcel Bonneau
Secondé par Mélanie Valois
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à la salle du conseil, sans la présence du public et qu'un enregistrement audio de cette séance soit réalisé et publié dans les meilleurs délais.

Adoptée

44-03-2021 Adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE ce conseil et chaque membre présent qui le compose, acceptent que les sujets à l'ordre du jour fassent l'objet d'une décision à l'occasion de la présente séance et considèrent que l'ensemble des documents utiles à la prise de décisions sur ces sujets leur ont été communiqués ou ont été rendus disponibles;

CONSIDÉRANT l'ajout du point :

#16.1 : Demande de permission de voirie au MTQ pour l'installation de feux rectangulaires à clignotements rapides, au coin des rues Notre-Dame et du Marché

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Daniel Roy
Secondé par Lynda Cusson
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée

45-03-2021 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 février 2021

Il est proposé par Marie-Eve Massé
Secondé par Mélanie Valois
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 février 2021 tel que rédigé.

Adoptée

44-03-2021 Adoption des comptes du mois

CONSIDÉRANT QUE les élus se déclarent satisfaits des documents présentés séance tenante, en regard avec l'adoption et le paiement des comptes du mois, comprenant également ceux ajoutés séance tenante, lesquels sont identifiés par une série d'étoile *** à la suite du montant;

CONSIDÉRANT le total des dépenses par section comme suit :

ADMINISTRATION GÉNÉRALE	29 848.82$
SÉCURITÉ PUBLIQUE	41 998.50$
VOIRIE MUNICIPALE	24 236.43$
HYGIÈNE DU MILIEU	2 014.29$
SANTÉ ET BIEN ÊTRE (Garderie)	3 586.92$
URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE	100.00$
LOISIRS ET CULTURE	9 199.80$
FRAIS DE FINANCEMENT	4 308.01$
IMMOBILISATIONS	7 898.76$
TOTAL DES DÉPENSES POUR LE MOIS DE MARS 2021:	150 191.53$

Il est proposé par Marcel Bonneau
Secondé par Daniel Roy
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes du mois de mars 2021 soient payés et que ceux payés avant ce jour, soient ratifiés.

Adoptée

31-02-2021 Rapport du directeur des travaux publics

Le directeur des travaux public est présent et fait rapport des différents travaux qui ont eu lieu durant le mois de février 2021 et de ceux à venir en mars 2021.

Drain de fondation au 21, chemin Shefford
Une problématique d'évacuation des drains de fondation au 21, chemin Shefford a été signifiée au directeur des travaux publics. Il n'est pas possible de les raccorder à l'égout pluvial de la route 241, il faudra voir à ce que le propriétaire puisse trouver une alternative pour évacuer ses eaux provenant du drain de fondation.

Signalisation rue St-Nicolas : stationnement interdit
Les pancartes pour l'implantation de la nouvelle signalisation seront installées dès que le sol sera dégelé.

Achat équipement pour garage de la voirie : Amplificateur de signal cellulaire et frigo
À l'intérieur du nouveau garage municipal, le signal cellulaire est très faible. Il faudrait faire l'achat d'un amplificateur de signal cellulaire, au coût approximatif de 400$. Un petit frigo serait également à prévoir, autour de 200$.

Arbres au 220, rue St-Nicolas
Faisant suite à la vente de la propriété située au 220, rue St-Nicolas, le nouveau propriétaire a indiqué au directeur des travaux publics que l'arbre situé en façade de la maison, qui présente des signes de détérioration important, serait dans l'emprise de la rue St-Nicolas. Le conseil demande au directeur de faire couper cet arbre dès que la preuve sera faite que l'arbre appartient à la Municipalité.

COGECO : travaux sur le territoire en été 2021
Cogeco a demandé l'autorisation d'exécuter des travaux sur le territoire qui auront lieu au courant de l'été 2021, sur les installations hors terre déjà présente, pas de creusage.

Réparation lame du tracteur
Des réparations à la lame du tracteur seront faite à la fin de la saison.

Il est proposé par Mélanie Valois
Secondé par Michel Massé
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le rapport du directeur des travaux publics et d'autoriser les dépenses qui s'y rapportent.

Adoptée

Rapport du service d'inspection des bâtiments
Une copie du rapport du service d'inspection des bâtiments ainsi qu'une copie de la liste des permis et certificats émis, sont déposés par le service d'inspection des bâtiments.

Rapport de la coordonnatrice du service des Premiers Répondants pour le mois de février 2021
Une copie du rapport de la coordonnatrice du service des Premiers répondants concernant les interventions effectuées en février 2021, est remise à tous les élus.
On demande à ce qu'une lettre soit adressée à M. Pierre Dépault de Surplus Dépôt, pour le don de matériel réalisé récemment.

Rapport des représentants de la municipalité sur les différents comités
Les élus font rapport des derniers développements au sein des organismes où ils siègent respectivement.

Première période de questions de l'assistance
Seules les questions entraînant une résolution du conseil sont conciliées au procès-verbal. La séance est tenue sans la présence du public et par visioconférence et aucune question n'a été envoyée par écrit pour donner suite à l'avis publié à cet effet.

48-03-2021 Développement domiciliaire des Pins des Lilas : offre d'achat visant le lot #5 507 073 déposée par Madame Julie Landry et Monsieur Jonathan Lemieux

CONSIDÉRANT QUE Madame Julie Landry et Monsieur Jonathan Lemieux déposent, en date du 12 février 2021, une offre d'achat pour le terrain portant le numéro de lot #5 507 073, faisant partie du développement domiciliaire appartenant à la Municipalité de Roxton Falls;

CONSIDÉRANT QUE le prix de ce terrain est fixé à 17 801.89$ (plus les taxes applicables) et qu'un acompte de 1 000$ est versé, le solde étant payable à la signature du contrat notarié;

CONSIDÉRANT QUE le document intitulé « Offre d'achat –Développement domiciliaire de Roxton Falls rue des Pins et rue des Lilas», signé en date du 12 février 2021 par Madame Julie Landry et Monsieur Jonathan Lemieux, fait partie intégrante de la présente résolution comme si au long retranscrit;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Lynda Cusson
Secondé par Daniel Roy
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre d'achat déposée Madame Julie Landry et Monsieur Jonathan Lemieux, pour le lot #5 507 073, au prix de 17 801.89$ plus les taxes applicables.

Que le maire, M. Jean-Marie Laplante, ou en son absence, la mairesse suppléante, Mme Marie-Eve Massé et la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Julie Gagné, ou en son absence, la secrétaire-trésorière adjointe, Mme Angèle Beauchemin, soient par la présente résolution autorisés à signer tous les documents nécessaires afin de donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée

49-03-2021 Développement domiciliaire des Pins des Lilas : offre d'achat visant le lot #5 507 078 déposée par Monsieur Nicolas Dalpé

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Nicolas Dalpé dépose, en date du 7 mars 2021, une offre d'achat pour le terrain portant le numéro de lot #5 507 078, faisant partie du développement domiciliaire appartenant à la Municipalité de Roxton Falls;

CONSIDÉRANT QUE le prix de ce terrain est fixé à 18 449.56$ (plus les taxes applicables) et qu'un acompte de 1 000$ est versé, le solde étant payable à la signature du contrat notarié;

CONSIDÉRANT QUE le document intitulé « Offre d'achat –Développement domiciliaire de Roxton Falls rue des Pins et rue des Lilas», signé en date du 7 mars 2021 par Monsieur Nicolas Dalpé, fait partie intégrante de la présente résolution comme si au long retranscrit;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Lynda Cusson
Secondé par Marcel Bonneau
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre d'achat déposée Monsieur Nicolas Dalpé, pour le lot #5 507 078, au prix de 18 449.56$ plus les taxes applicables.
Que le maire, M. Jean-Marie Laplante, ou en son absence, la mairesse suppléante, Mme Marie-Eve Massé et la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Julie Gagné, ou en son absence, la secrétaire-trésorière adjointe, Mme Angèle Beauchemin, soient par la présente résolution autorisés à signer tous les documents nécessaires afin de donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée

50-03-2021 Vente pour défaut de paiement de l'impôt foncier : dépôt de la liste des gens endettés envers la municipalité et approbation de l'état prévu à l'article 1022 du *Code municipal*

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale dépose l'état prévu à l'article 1022 du *Code municipal*, en regard avec la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes;

CONSIDÉRANT QUE la liste, contenant 4 immeubles, fait partie intégrante de la présente résolution comme si au long retranscrite;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Lynda Cusson
Secondé par Mélanie Valois
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver l'état préparé et déposé, séance tenante, par la directrice générale en date du 8 mars 2021 conformément à l'article 1022 du *Code municipal*.

Qu'un dernier avis soit adressé par courrier recommandé aux contribuables concernés, indiquant que le montant des taxes de 2019 ainsi que les intérêts à jour, doivent être acquittés au plus tard le 18 mars 2021, à défaut de quoi, la directrice générale est autorisée à transmettre la liste à la MRC d'Acton, pour la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes. Que la directrice générale soit également autorisée à prendre des arrangements de paiements avec les institutions financière, le cas échéant, pour un paiement au plus tard le 31 mars 2021.

Adoptée

** Le maire, M. Jean-Marie Laplante, se retire de la table des délibérations avant la présentation de ce point de l'ordre du jour et ne participe pas aux délibérations du conseil, son fils étant propriétaire d'une des entreprises qui présentent une demande.*

Mme Marie-Eve Massé, mairesse suppléante, préside la séance pendant la présentation de ce point.

51-03-2021 Fonds Covid - Aide pour les entreprises locales : analyse des demandes reçues

CONSIDÉRANT QU'à la suite à l'appel lancé par communiqué envoyé à toutes les portes, deux entreprises ont déposé leur demande d'aide financière, leurs activités ayant été particulièrement affectées depuis le début de la crise sanitaire;

CONSIDÉRANT QUE l'analyse de ces demandes a été réalisée par le service de développement économique local de la MRC d'Acton et que le conseil a reçu les recommandations suivant ces analyses;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs facteurs ont été pris en considération pour cette analyse, soit : la baisse et les pertes de de revenus, domaine et modèle de l'entreprise, autres programmes d'aide financière accessible pour éviter de doubler les versements, efforts de relance et de diversification des services offerts, etc;

CONSIDÉRANT QUE les demandes totalisent un montant de 29 008.75$ et que le montant mis à la disposition de ce fonds par le conseil est de 30 000$;

CONSIDÉRANT QUE les montants ainsi versés aux deux entreprises, à titre d'aide financière, sont imposables;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Michel Massé
Secondé par Mélanie Valois
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accorder une aide financière aux deux entreprises ayant déposé une demande en vertu des critères établis et suivant les recommandations émises par le service du développement économique local de la MRC d'Acton, comme suit :

- Resto Bar O'Martha : 15 000$
- Coiffure ÉliG-Élisabeth Gagné : 4 594$

Adoptée

**Le maire reprend son siège à la fin de la présentation de ce point de l'ordre du jour.*

52-03-2021 RÈGLEMENT #01-2021, Relatif au stationnement, abrogeant les règlements #219-99, #233-2000 et #06-2006 : dépôt du projet de règlement

Il est proposé par Marie-Eve Massé
Secondé par Michel Massé
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le projet de règlement #01-2021, relatif au stationnement et abrogeant les règlements #219-99, #233-2000 et #06-2006, visant à établir les endroits sur le territoire de la municipalité où le stationnement est particulièrement interdit.

Adoptée

53-03-2021 Aménagement d'un lien piétonnier et cyclable en complémentarité à la route Verte : demande d'aide financière au Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Village de Roxton Falls souhaite présenter une demande d'aide financière au Fonds d'appui au rayonnement des régions du MAMH, dans le cadre du projet visant l'aménagement d'un lien piétonnier et cyclable en complémentarité à la route Verte;

CONSIDÉRANT QUE le projet, estimé à un montant net de 450 000$, comprend l'aménagement d'une piste multifonctionnelle sur la rue du Marché, entre la rue Notre-Dame et Ste-Marguerite et un trottoir sur la rue Versailles;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité sollicite une aide financière de l'ordre de 300 000$ au FARR et que le solde de 150 000$, sera financé par un montant de 50 000$ provenant de la TECQ et d'un emprunt à la charge de l'ensemble des contribuables pour un montant de 100 000$;

CONSIDÉRANT QUE ce projet s'inscrit à l'intérieur de la priorité régionale visant à promouvoir et développer le tourisme et que la contribution du FARR est essentielle à la viabilité de ce projet;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit procéder à la réalisation des travaux en 2021;

CONSIDÉRANT QUE les documents suivants, font partie intégrante de la présente résolution comme si au long retranscrit :

- Formulaire de demande d'aide financière « Fonds d'appui au rayonnement des régions » (FARR)
- Bordereau d'estimation préparé par Les Services EXP Inc.

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Marie-Eve Massé
Secondé par Mélanie Valois
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le maire, M. Jean-Marie Laplante et la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Julie Gagné, à signer tous les documents nécessaires à la présentation d'une demande d'aide financière Fonds d'appui au rayonnement des régions du MAMH, dans le cadre du projet visant l'aménagement d'un lien piétonnier et cyclable en complémentarité à la route Verte.

Adoptée

54-03-2021 TECQ : programmation de travaux #3 – Travaux à réaliser du 1er avril 2021 au 31 mars 2022

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Daniel Roy
Secondé par Marcel Bonneau
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ce qui suit :

- Que la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- Que la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements

réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

- Que la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 3 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- Que la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- Que la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.
- Que la Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n° 3 ci-jointe reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles pour la période du 1er avril 2021 au 31 mars 2022.

Adoptée

55-03-2021 <u>Demande de permission de voirie au MTQ pour l'installation de feux rectangulaires à clignotements rapides, au coin des rues Notre-Dame et du Marché</u>

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des démarches réalisées auprès du MTQ, concernant l'implantation d'un arrêt toute direction au coin des rues Notre-Dame et du Marché, ont été refusées;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite agir pour améliorer la sécurité des piétons à cette intersection, notamment lorsque les piétons doivent traverser la rue Notre-Dame en provenance de la rue du Marché, dans le corridor piétonnier;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Lynda Cusson
Secondé par Mélanie Valois
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adresser une demande au MTQ, afin que la Municipalité puisse procéder à l'installation de feux rectangulaires à clignotements rapides, au coin des rues Notre-Dame et du Marché.

Adoptée

56-03-2021 <u>Offre de services par Avizo Experts Conseils : calibration du débitmètre à l'usine</u>

Il est proposé par Marie-Eve Massé
Secondé par Marcel Bonneau
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre de services déposée par Avizo Experts Conseils, pour la calibration du débitmètre à l'usine, au montant de 1 260$ plus taxes.

Adoptée

57-03-2021 <u>TECQ : programmation de travaux #3 – Travaux à réaliser du 1er avril 2021 au 31 mars 2022 (Réfection de conduites d'égout sans tranchée)</u>

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Michel Massé
Secondé par Daniel Roy
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ce qui suit :

- Que la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- Que la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité

quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

- Que la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 3 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- Que la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- Que la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.
- Que la Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n° 3 ci-jointe reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles pour la période du 1er avril 2021 au 31 mars 2022.

Adoptée

58-03-2021 <u>Projet d'aménagement d'un raccordement à l'égout pour le lot #3 843 081A : demande de permission de voirie au MTQ</u>

CONSIDÉRANT QUE le réseau d'égout sanitaire de la municipalité ne se rend pas jusqu'au lot #3 843 081A, situé à l'intersection des rues de l'Église (route 139) et du petit 11e rang;

CONSIDÉRANT QU'il est pertinent de raccorder ce lot au réseau d'égout municipal, afin de desservir un immeuble à vocation industrielle devant être construit en 2021;

CONSIDÉRANT QUE l'aménagement d'un raccordement long, le long de la route 139, raccordé à un système de pompage individuel, est possible pour desservir en égout ce projet;

CONSIDÉRANT QU'une permission de voirie est nécessaire pour exécuter ces travaux, puisqu'ils sont projetés dans l'emprise de la route 139 qui est sous gestion du MTQ et qu'un plan préparé par un ingénieur est nécessaire, lequel mandat a été confié à la firme Avizo Experts conseils;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Marie-Eve Massé
Secondé par Mélanie Valois
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater la directrice générale à entreprendre les démarches visant à obtenir une permission de voirie pour la réalisation de ces travaux de raccordement au réseau d'égout, dans l'emprise de la route 139 sous la juridiction du MTQ.

Adoptée

59-03-2021 <u>Projet d'aménagement d'un raccordement à l'égout sanitaire municipal pour le lot #3 843 081A : entente visant l'exécution des travaux de raccordement et le partage des coûts</u>

CONSIDÉRANT QUE le réseau d'égout sanitaire de la municipalité ne se rend pas jusqu'au lot #3 843 081A, situé à l'intersection des rues de l'Église (route 139) et du petit 11e rang;

CONSIDÉRANT QU'il est pertinent de raccorder ce lot au réseau d'égout municipal, afin de desservir un immeuble à vocation industrielle devant être construit en 2021;

CONSIDÉRANT QUE l'aménagement d'un raccordement long, le long de la route 139, raccordé à un système de pompage individuel, est possible pour desservir en égout ce projet;

CONSIDÉRANT QU'un projet d'entente visant le partage des coûts estimés pour l'exécution de ces travaux est soumis aux élus, lequel prévoit des coûts totaux nets estimés de 33 624.98$, une contribution de 22 725.00$ de la part du promoteur et une contribution de 10 899.98$ de la part de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le projet d'entente, intitule « Entente relative à l'exécution de travaux municipaux visant à raccorder le lot # 3 841 081A, au réseau d'égout municipal par raccordement long et système de pompage individuel » fait partie intégrante de la présente résolution comme si au long retranscrit;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Michel Massé
Secondé par Lynda Cusson
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter les modalités prévues à cette entente, visant particulièrement la participation financière de la Municipalité pour un montant total estimé de 10 899.98$. Que le maire, M. Jean-Marie Laplante, ou en son absence, la mairesse suppléante, Mme Marie-Eve Massé et la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Julie Gagné, ou en son absence, la secrétaire-trésorière adjointe, Mme Angèle Beauchemin, soient par la présente résolution autorisés à signer tous les documents nécessaires afin de donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée

60-03-2021 <u>Rue St-Louis : suivi et recommandations du conseil</u>

CONSIDÉRANT QU'une portion projetée et non aménagée de la rue St-Louis, située entre la rue Notre-Dame et la rue Duval, mesurant approximativement 140 mètres, permettrait actuellement la construction d'environ 4 nouvelles résidences;

CONSIDÉRANT QUE la volonté de développement des lots a été validée auprès des propriétaires concernés et que présentement, 2 lots pourraient présenter un intérêt de construire à court terme, soit les lots #3 841 083 et 4 197 466, les 2 étant situé à proximité de la limite de la rue St-Louis qui est présentement aménagée et ouverte à la circulation (près de la rue Duval);

CONSIDÉRANT QUE le lot #3 841 083 vient d'être acquis par un nouveau propriétaire, lequel a acquis le terrain en connaissance de cause, c'est-à-dire, sans avoir la confirmation que la Municipalité allait desservir le lot acquis à court terme (égout et prolongement de la rue);

CONSIDÉRANT QUE les élus, avant de planifier des travaux pour prolonger la rue et pour desservir en égout le ou les lots visés, souhaitent avoir un projet concret de la construction projetée par l'acquéreur du lot #3 841 083;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Marcel Bonneau
Secondé par Lynda Cusson
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de demander au propriétaire du lot #3 841 083 de déposer un projet concret de la construction qui est envisagée sur son terrain.

Adoptée

61-03-2021 <u>Développement domiciliaire de la rue Notre-Dame : offre de service déposée par Les Services EXP Inc.</u>

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite débuter le processus d'analyse visant à élaborer un nouveau projet de développement domiciliaire à même le lot #3 843 061, situé sur la rue Notre-Dame;

CONSIDÉRANT QUE la firme Les Services EXP Inc., dépose une offre de services en date du 26 février 2021 et portant le #999-21004079-PP, au montant de 18 995 plus taxes;

CONSIDÉRANT QUE certaines analyses nécessitent d'être réalisées au printemps;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des étapes proposées font partie du processus d'analyse visant à élaborer le concept d'aménagement du projet;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Daniel Roy
Secondé par Michel Massé
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre de services déposée par Les Services EXP Inc., au montant de 18 995$ plus taxes.

Adoptée

62-03-2021 Trio étudiant Desjardins pour l'emploi : proposition pour l'été 2021

Il est proposé par Mélanie Valois
Secondé par Michel Massé
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter de participer au projet trio étudiant Desjardins pour l'emploi, en participant financièrement pour un montant de 281.41$.

Que le jeune concerné soit embauché pour un OBNL de Roxton Falls et soit originaire de Roxton Falls aussi.

Adoptée

Entente de tarifs préférentiels entre la Ville d'Acton Vale et les municipalités pour l'utilisation du gymnase par les citoyens : signature de l'entente
Ce point est reporté à une séance ultérieure.

63-03-2021 Régie intermunicipale de Roxton : demande de versement de l'autre part de la quote-part de l'année 2021

CONSIDÉRANT QUE les liquidités de la Régie intermunicipale de Roxton sont très limitées, les revenus de locations ayant été pratiquement nuls pour l'année 2020 et que la situation financière officielle au 31 décembre 2020 n'est pas encore connue;

Il est proposé par Marcel Bonneau
Secondé par Mélanie Valois
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de verser en mars 2021, l'autre portion de la quote-part annuelle de la Régie intermunicipale de Roxton, au montant de 6 587.50$.

Adoptée

64-03-2021 Loyer de la bibliothèque municipale de Roxton Falls : suivi de la proposition faite à la Municipalité du Canton de Roxton

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Roxton propose de fixer le loyer mensuel à payer à la Municipalité du Village de Roxton Falls, pour le local occupé par la Bibliothèque municipale de Roxton Falls, à un montant de 460$/mois, au lieu de 500$ par mois, tel que demandé par le Village;

CONSIDÉRANT QUE la différence de 40$/mois que le Canton refuse de payer est liée aux frais d'administration des dépenses effectuées par le Village pour la bibliothèque;

CONSIDÉRANT QUE le Canton de Roxton propose également que l'entente soit fixée à une durée d'un an plutôt que 3 ans tel que proposé par le Village, afin qu'une prochaine entente soit plutôt conclue avec la Régie intermunicipale de Roxton, compte tenu du projet de regroupement des organismes de loisirs et culture qui est présentement en marche;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Marie-Eve Massé
Secondé par Lynda Cusson
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter de fixer à 460$/mois, la contribution à verser par la Municipalité du Canton de Roxton à la Municipalité du Village de Roxton Falls, pour le loyer occupé par la bibliothèque municipale de Roxton Falls dans l'hôtel de ville de la Municipalité du Village de Roxton Falls. Que la durée de cette entente soit fixée du 1er janvier au 31 décembre 2021, sans modalité de renouvellement.

Adoptée

Loisirs de Roxton Falls Inc. : dépôt de l'état des revenus et dépenses au 31 décembre 2020

Un état des revenus et dépenses au 31-12-2020 de l'organisme Les Loisirs de Roxton Falls Inc., est déposé. Une copie a également été remise aux élus.

2e Période de questions de l'assistance (15 minutes)

Aucune présence n'est enregistrée dans l'assistance puisque la séance est tenue sans la présence du public.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussignée, Julie Gagné, gma, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci--haut décrites sont projetées par le conseil.

_____

Signé à Roxton Falls, ce 8 mars 2021

65-03-2021 Levée de l'assemblée

Il est proposé par Mélanie Valois
Secondé par Lynda Cusson
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever l'assemblée à 20h30.

Adoptée

En signant le présent procès-verbal, le maire est réputé avoir signé chacune des résolutions qui en fait partie.

Jean-Marie Laplante Maire	Julie Gagné, gma Directrice générale et Secrétaire-trésorière